
Montants des droits universitaires 2023-2024

Le paiement des droits universitaires se fait en deux temps :

1. la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), **obligatoire (= 100 euros)**, à payer sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
2. la contribution spécifique à chaque formation (voir ci-dessous)

LICENCE :

Droits diplôme cursus de Licence : 170 euros.

MASTER :

Droits diplôme cursus de Master : 243 euros.

DIPLOMES D'UNIVERSITÉ :

DU Langues Bibliques :

Droits diplôme cursus de Licence : 170 euros + droits spécifiques : 80 euros

Total droits DU Langues Bibliques : 250 euros

DU Initiation aux Religions :

Droits diplôme cursus de Licence : 170 euros + droits spécifiques : 66 euros

Total droits DU Initiation aux religions : 236 euros

DU Aumôniers :

Droits diplôme cursus de Licence : 170 euros + droits spécifiques : 210 euros

Total droits DU Aumôniers : 380 euros

DU Médiation Socioreligieuse :

L'inscription est à prendre auprès du Service de Formation Continue de l'Université de Strasbourg : [formation continue](#)

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC):

Bien qu'assujetti à la CVEC vous êtes exonéré du paiement de la CVEC si vous êtes : Un étudiant boursier, réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire, enregistré en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit à se maintenir sur le territoire.